

# Pas pour vous ?

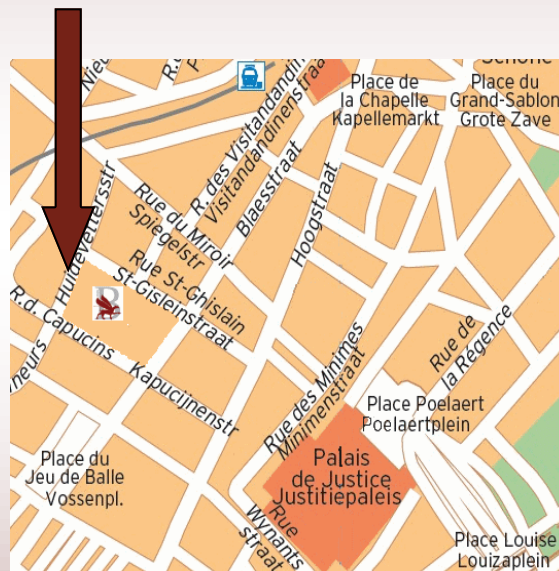
Pour obtenir un prêt au Mont-de-Piété, il suffit

- de déposer en nos murs un objet de valeur
- d'établir être domicilié dans un état de l'Union Européenne
- d'être en situation de pouvoir contracter (majeur ou émancipé sans être placé sous administration provisoire)



*Le Mont-de-Piété collabore avec les autorités pour lutter contre le trafic d'objets volés ou contrefaits et contre le blanchiment d'argent.*

Ouvert	de	à
<b>Lundi</b>	10h	15h30
<b>Mardi</b>	8h30	15h30
<b>Mercredi</b>	8h30	15h30
<b>Jeudi</b>	8h30	15h30
<b>Vendredi</b>	8h30	15h30



## Mont-de-Piété de la Ville de Bruxelles

19-23 rue Saint-Ghislain

1000 Bruxelles

Téléphone : 02 512.13.85 - Fax : 02 502 57 39

info@montdepiete.be

## Mont-de-Piété de la Ville de Bruxelles



**Notre métier ?  
Le prêt sur gages**

## Depuis bientôt 400 ans à votre service ...

Au début du 17<sup>ème</sup> siècle, la misère est grande et les dispositifs de protection sociale sont inexistant. Les usuriers organisent le prêt sur gage en exigeant des taux d'intérêt de plus de 130% par an.

Pour lutter contre ce fléau, les Archiducs Albert et Isabelle, sur base d'institutions italiennes existant depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, créèrent le Mont-de-Piété de Bruxelles, la plus ancienne institution financière de Belgique en activité.

L'établissement ouvrit ses portes au public le 28 septembre 1618. C'est entre 1859 et 1862 que le Mont-de-Piété fit ériger le bâtiment actuel de la rue Saint-Ghislain.

Le 30 avril 1848, le Gouvernement décide de soumettre à autorisation préalable la pratique du prêt sur gage. Aujourd'hui seul le Mont-de-Piété de la Ville de Bruxelles dispose de cet agrément.

Au cours des années 1990, les infrastructures vieillissantes ne permettaient plus de poursuivre l'activité dans des conditions satisfaisantes sur le plan de l'accueil et de la sécurité. Avec le concours de la Ville, les espaces d'accueil, de stockage et de vente ont complètement été remis en état.

*D'aucuns déclarent que le prêt sur gage est un outil vieillot qui n'a plus de raison d'être. Il est pourtant pour de nombreux ménages la seule manière de disposer de ressources pour faire face à une dépense importante. 29.000 prêts octroyés par an, 600 opérations de toute nature effectuées chaque jour, près de 60.000 gages en stock, voici des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.*

## Le prêt sur gages, c'est ...

**SÛR** : vos biens sont en sécurité chez nous et sont conservés avec le plus grand soin. En cas de problème, vous serez indemnisé sur base de la valeur du gage telle qu'estimée.

**RAPIDE** : en général, la conclusion du prêt se fait en moins de 30 minutes et vous repartez avec l'argent (ou nous vous le versons sur votre compte)

**DISCRET** : tous nos agents sont strictement tenus au secret professionnel. Aucune question ne vous sera posée sur votre situation personnelle ou sur ce que vous ferez de l'argent

**POUR TOUS** : pas de condition de revenu

**SOUPLE** : les prêts sont consentis pour 6 mois. Durant cette période, vous pouvez rembourser à tout moment, seuls les intérêts échus et de la quinzaine entamée sont dus.

**PAS CHER** : nous vous renseignons volontiers sur nos conditions.

**LA GARANTIE D'UN POUVOIR PUBLIC** : ce n'est pas la recherche du profit qui nous anime.



**... Aussi pour vous**

Nous acceptons  
comme gage :

- les bijoux en or sertis ou non de pierres précieuses
- l'argenterie
- le cristal
- les peintures
- les bronzes
- les vins de qualité
- les sacs à main de marque
- ....

**Prêt à partir de 30€**

**BON A SAVOIR ...**

1. Il est possible moyennant le paiement de l'intérêt dû de repartir pour une nouvelle période de 6 mois de prêt, le taux est alors majoré.
2. Nous prêtons entre 50 et 70% de la valeur estimée du gage en vente publique
3. Si vous renoncez à récupérer votre gage ou ne vous acquittez pas des montants dus, votre gage sera vendu en vente publique. La différence entre le prix de vente et les montants dus au Mont-de-Piété vous revient ou est à votre charge.